

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

RÉGION DE L'OUEST

DÉPARTEMENT NOUN

COMMUNE DE MASSANGAM

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

WEST REGION

NOUN DIVISION

MASSANGAM COUNCIL

INTERNAL COMMISSION OF PUBLICS
CONTRACTS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE
N° 10/AONO/C/MGAM/CIPM/SPM/TBEC/2020 DU 21/09/20 POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DÉFINITIF SUR LA RIVIÈRE GNIBOU AU PK 29+600
D'UNE PORTÉE DE 13,50ML (TRONÇON DE ROUTE COMMUNALE MASSANGAM – GNIBOU),
DANS LA COMMUNE DE MASSANGAM, DÉPARTEMENT DU NOUN, RÉGION DE L'OUEST. (EN
PROCEDURE D'URGENCE)

BIP MINTP (ligne Fond Routier Exercice 2020)

1. Objet de l'Appel d'Offres:

Le présent Appel d'Offres a pour objet la maîtrise d'œuvre des travaux de **construction d'un pont définitif sur la rivière Gnibou au PK 29+600 d'une portée de 13,50ml (tronçon de route communale Massangam – Gnibou), dans la Commune de Massangam, Département du Noun**
consistance des travaux

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres comprennent notamment :

- Mission 1 DET : Direction de l'Exécution des Contrats de Travaux ;
- Mission 2 CCR : Contrôle de la Conformité des Réalisations ;
- Mission 3 AOR : Assistance aux Opérations de Réception.

2. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **six (06) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

3. Allotissement

Les travaux sont répartis en un lot unique.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de la présente prestation est de **cinq millions trois cent quarante neuf mille six cent soixante quatorze (5 349 674) francs CFA TTC.**

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux bureaux d'études et/ou groupement de droit camerounais.

La participation des bureaux d'études sous forme de groupement est admise à condition que le Chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre du groupement ressortent clairement dans l'accord de groupement.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'investissement Public MINTP
(ligne Fond Routier Exercice 2020)

7. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant égal à **cent six mille neuf cent quatre vingt treize (106 993) francs CFA**, d'une validité de **trente (30) jours**, au-delà de la date limite de validité des offres.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres:

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à l'Hôtel de ville de MASSANGAM Tél : 6 95 09 65 40, dès publication du présent avis.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres:

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à l'Hôtel de ville de MASSANGAM Tél : 6 95 09 65 40, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **quinze mille (15 000) francs CFA** payable à la **Recette Municipale de la Commune de MASSANGAM**.

10. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme telles, seront déposées sous pli fermé contre récépissé à l'Hôtel de ville de MASSANGAM, au plus tard le **12/10/2020** à **10** heures, heure locale et devra porter la mention suivante:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE

N° 10/AONO/C/MGAM/CIPM/SPM/TBEC/2020 DU 21/09/20 POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DÉFINITIF SUR LA RIVIÈRE GNIBOU AU PK 29+600 D'UNE PORTÉE DE 13,50 ML (TRONÇON DE ROUTE COMMUNALE MASSANGAM – GNIBOU), DANS LA COMMUNE DE MASSANGAM, DÉPARTEMENT DU NOUN, RÉGION DE L'OUEST. (EN PROCEDURE D'URGENCE)

BIP MINTP (ligne Fond Routier Exercice 2020)

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis, qui se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise de **quatre-vingt (80) points sur cent (100)**.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 12/10/20 à **11** heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de Massangam, à la salle des actes de la Mairie.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13. Critères d'évaluation

a. Critères éliminatoires:

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

❖ **Offre administrative**

- l'absence d'une pièce administrative requise ;
- la non-conformité d'une pièce par rapport au modèle type dans un délai d'au plus 48 heures ;
- une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée.

❖ **Offre technique**

- offre technique incomplète ; une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée ;
- Note de l'offre technique inférieure à 80 sur 100.

❖ **Offre financière**

- offre financière incomplète ; absence d'un prix unitaire quantifié.
- présence d'une information financière relative à la soumission dans le dossier administratif ou dans le dossier technique.

b. Critères essentiels:

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:

- ✓ références de l'entreprise dans le domaine des prestations similaires ;
- ✓ moyens matériels et logistiques ;
- ✓ expériences du personnel, notamment celle du Chef de mission dans les prestations similaires ;
- ✓ chiffre d'affaire et la capacité financière de l'Entreprise,
- ✓ méthodologie d'exécution des prestations ;
- ✓ planning d'exécution des prestations ;
- ✓ suggestions du Consultant.

N.B : Seules les offres techniquement acceptables (**Note technique supérieure ou égale à 80%** seront retenues pour l'évaluation financière).

14. Attribution

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité-coût, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

15. Durée de Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de MASSANGAM Tél : 695 09 65 40

Fait à MASSANGAM le 21 SEPT 2020

Le Maire
(Autorité Contractante)

Ampliations :

- Préfet NOUN ;
- Fond Routier (pour information) ;
- ARMP/WEST (pour insertion dans le JDM) ;
- Mairie de MASSANGAM (pour information) ;
- Président CIPM (pour information) ;
- Affichage.

